Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 21 (1941)
Heft: 4

Artikel: La nouvelle flotte suisse de commerce
Autor: Chabloz, Cyril
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888925

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA NOUVELLE FLOTTE SUISSE DE COMMERCE

Par arrêté du début d'avril 1941, le Conseil fédéral suisse a sanctionné la création de l'Office suisse de navigation, dont le siège est à Bâle et dont le rôle essentiel consiste à tenir le registre des bateaux battant pavillon helvétique. Le principe de l'institution d'un droit maritime suisse s'est trouvé acquis du même coup.

L'exposé des motifs de cette importante décision, qui aurait semblé une véritable anomalie en temps normal de la part d'un petit pays éloigné de la mer, ne peut être mieux exposé que ne l'a fait à Marseille le délégué de la Compagnie maritime suisse de Bâle, venu prendre possession du s/s Generoso qui a arboré le pavillon suisse à Marseille, dans les premiers jours de juin dernier :

« En envoyant le pavillon suisse sur les mers, nous faisons aujourd'hui un pas important et tout nouveau dans l'histoire économique de notre pays. Nous avons pris la décision de le faire, parce que la nécessité nous en fut imposée et que les Suisses n'ont pas l'habitude de reculer devant les responsabilités. Eloignés des mers comme nous le sommes, mais vivant néanmoins du commerce international, nous avons, déjà pendant l'entre-deux-guerres, cherché un contact plus étroit avec les grandes artères du commerce maritime par l'intermédiaire des fleuves qui sourdent de nos Alpes et qui s'en vont vers le Nord et vers le Sud. La liaison du Rhin est déjà réalisée; nous espérons que celles du Rhône et du Pô ne tarderont pas longtemps à l'être aussi. »

« En attendant, la Suisse subit fortement les conséquences de la crise qui déchire l'Europe et éprouve les plus grandes difficultés à conserver une certaine circulation dans les artères vitales de son économie. Nous souffrons des effets du manque de navires, car il est bien naturel que nos voisins songent d'abord à eux-mêmes et à leurs propres soucis avant de pouvoir nous prêter leur concours. C'est pourquoi nous devons pourvoir nous-mêmes au transport des matières premières et des denrées dont nous avons besoin d'une part, et des produits de notre travail d'autre part. »

La Suisse dispose à l'heure actuelle du s/s Maloja de 2.600 tonnes, du s/s Calanda de 8.000 tonnes environ, du s/s Generoso de 2.260 tonnes, du s/s Saint-Gothard de 6.340 tonnes et du s/s Chasseral de 4.300 tonnes. Ces cinq cargos, dont les trois premiers appartiennent à des armateurs privés et les deux derniers à l'Office de Guerre pour les Transports à Berne, sont tous exploités par ledit Office de Guerre Fédéral qui est nanti du monopole des transports maritimes effectués par navires battant pavillon

11 juin 1941 — Le s/s Generoso amarré au cap Janet à Marseille

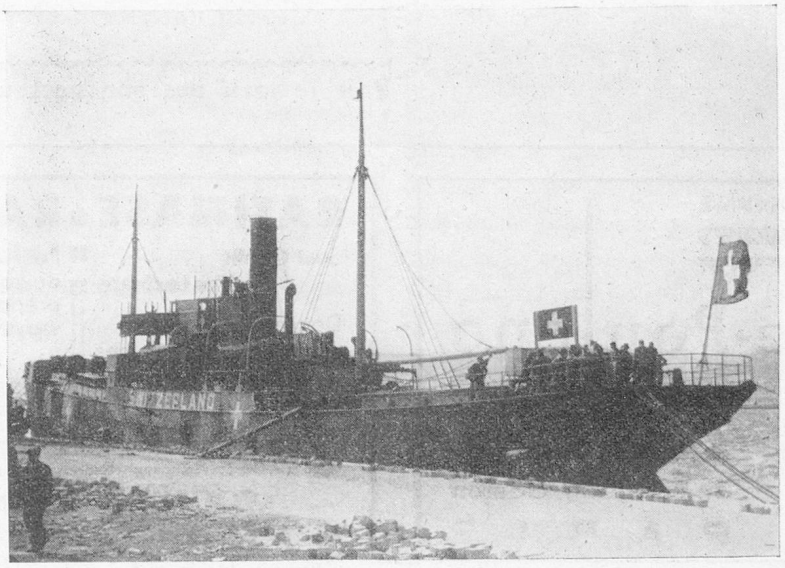

helvétique. Un sixième vapeur, le s/s Saint-Gergues, propriété d'une Compagnie suisse privée, est actuellement immobilisé dans le port de Rotterdam.

Différentes tractations sont en cours pour l'acquisition de nouvelles unités, en sorte que l'état de l'armement suisse peut être considéré comme restant sujet à des modifications constantes.

Outre cet armement, la Suisse a affrêtés dix vapeurs grecs au début de la guerre, qui continuent à assurer différentes liaisons dans l'Atlantique. D'autre part, elle a conclu récemment un accord avec l'Espagne, portant notamment sur l'affrêtement de vapeurs destinés à renforcer nos possibilités de transport maritime. L'évolution au cours de ces derniers mois de la question des transports maritimes intéressant la Suisse est venue combler un des vœux les plus chers de la Section de Marseille et du Sud-Est de la Chambre de Commerce Suisse en France. La création d'une flotte est une initiative hardie qui donnera désormais à notre pays la possibilité d'assurer lui-même ses liaisons avec les pays d'outre-mer, dont il ne peut se passer et avec ses comptoirs essaimés par l'univers entier.

M. Louis Bovet, Président de la Section de Marseille et du Sud-Est de la Chambre de Commerce Suisse en France, a prononcé une allocution lors de la cérémonie de la prise du pavillon du s/s Generoso, le 11 juin 1941. Il a souligné en termes heureux la grande importance de ce service maritime helvétique, notamment sur le plan spirituel. « Quelle joie et quelle fierté le pavillon rouge à croix blanche ne causera-t-il pas au cœur de nos compatriotes émigrés sur des rivages lointains », s'est-il écrié. En terminant son discours, M. Bovet a exprimé l'espoir que la navigation maritime retrouve bientôt des conditions normales d'existence et que les échanges entre la Suisse et les pays extra-européens puissent s'effectuer autrement que par des moyens de fortune.

Nous réitérons l'expression de notre confiance en l'avenir de nos relations avec les ports français de la Méditerranée, celui de Marseille en particulier, qui a toujours témoigné une si chaleureuse hospitalité à la colonie suisse.

Cyril CHABLOZ,
Secrétaire permanent de la Section de Marseille et du Sud-Est de la Chambre de Commerce Suisse en France

Faites de la publicité dans la

REVUE ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE

Voir le tarif des annonces à la page 124

SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES CHIMIQUES

Rhône-Poulenc

SOCIÉTÉ ANONYME au CAPITAL de 200.000.000 de FRANCS

21, Rue Jean-Goujon
PARIS

BATINASE :: **RAPIDASE**

Seul Confit **diastasique**
Donne des **peaux** pleines
RÉSULTATS CONSTANTS

Pour le **désencollage** de tous tissus. Pour la préparation de tous **apprêts** et **encollages**
Simplicité -- Rapidité
SÉCURITÉ

Agents et Dépôts régionaux -- Renseignements et Echantillons gratuits

SOCIÉTÉ RAPIDASE
64, rue d'Arras SECLIN (Nord) France